

LA JUSTICE RENDUE AUX MINORITÉS LINGUISTIQUES

Si le canton de Berne est bilingue, son chef-lieu demeure un territoire germanophone. Néanmoins, des personnalités, des entreprises, des associations et des institutions s'engagent pour le bilinguisme à Berne. C'est le cas de l'Office fédéral de la justice (OFJ), qui a reçu pour la deuxième fois le label du plurilinguisme décerné par le Forum du bilinguisme.

On a entendu dire que le Département fédéral de justice et police (DFJP) était le moins plurilingue des départements fédéraux... Difficile d'en juger à brûle-pourpoint. Ce qui est sûr en revanche, c'est que l'un de ses offices fait exception : l'Office fédéral de la justice (OFJ), a une nouvelle fois été distingué pour sa promotion des langues. Six ans après sa première certification, la fondation bernoise Forum du bilinguisme lui a décerné en novembre 2022, pour la deuxième fois, le label du plurilinguisme. Pour obtenir ce label, l'OFJ devait remplir plusieurs critères. « Le processus de certification comprend quatre axes principaux d'analyse : critères de visibilité et de communication vers l'extérieur, composition et compétences linguistiques du personnel selon l'OLang (ndlr: l'ordonnance sur les langues nationales), qualité de la communication à l'intérieur de l'Office et appréciation globale du plurilinguisme pratiqué par l'Office », détaille Raphael Frei, porte-parole de l'OFJ.

Cette procédure d'examen a permis de démontrer que les collaborateur(trice)s répondaient avec compétence dans les trois langues officielles aux questions des autorités et du public, et que leurs connaissances en allemand et en français étaient élevées. Pour bien comprendre de quoi il retourne, il faut savoir que l'Office fédéral de la justice, composé principalement de juristes, est à majorité germanophone. À l'interne, la répartition des langues se présente comme suit : 72% des employés parlent allemand, 24% le français, 4% l'italien et 0,3% le romanche.

La culture du plurilinguisme

Le plurilinguisme fait partie intégrante de la culture de l'OFJ depuis plusieurs années déjà. « Le premier label du plurilinguisme a été décerné à l'OFJ en 2016 et a marqué l'engagement de la direction de l'Office envers l'établissement d'une culture plurilingue véritablement vécue », relate Raphael Frei. Pour preuve de ce plurilinguisme vécu : chaque collaborateur(trice) peut parler dans sa langue. « Le principe du chacun sa langue se pratique bien entre germanophones et francophones, les italophones préfèrent toutefois souvent parler l'une ou l'autre de ces deux langues afin d'être certains d'être compris », explique Raphael Frei.

Toutefois, les compétences en italien se sont améliorées depuis la première cer-

tification. L'OFJ dispose en effet d'un programme d'apprentissage et de perfectionnement spécifique pour améliorer les connaissances linguistiques en italien en vue d'une meilleure intercompréhension et afin de répondre aux exigences de l'OLang en matière de compétences linguistiques par fonction. « Nous organisons depuis 2014 des cours in-house » en italien, dans différents niveaux. Raphael Frei précise que des cours sont aussi organisés dans d'autres langues ». De plus, des « pause pranzo italofofone », des rencontres informelles parrainées par une personne italophone, ont lieu une fois par mois à la pause de midi pour converser en italien.

Mesures de promotion des langues

Pour promouvoir le plurilinguisme, l'OFJ a mis en place d'autres mesures: le recrutement de collaborateur(trice)s de toutes les communautés linguistiques selon le principe « à qualifications égales, engagement d'une personne d'une minorité linguistique » ; un positionnement plurilingue clair envers ses différents publics cibles; une vive attention portée sur les langues permettant le respect de l'identité linguistique des collaborateur(trice)s ; la qualité des traductions dans les trois langues officielles ; la rencontre annuelle du directeur de l'office avec les collaborateur(trice)s francophones et italophones pour leur permettre de faire part de difficultés rencontrées au travail ; la rédaction d'une Newsletter mélangeant les trois langues officielles; des actions lors des journées du plurilinguisme de la Confédération ; la création d'un comité pour la promotion du plurilinguisme chargé de discuter des mesures à prendre et des actions pour la promotion du plurilinguisme; la création d'un logo « Ceci n'est pas ma langue maternelle », destiné à l'usage interne, dans les courriels pour celles et ceux qui voudraient pratiquer une autre langue.

L'Office fédéral de la justice a par ailleurs un poste à 20% en charge du plurilinguisme, partagé entre les ressources humaines de l'Office et la Déléguée au plurilinguisme de l'Office.

L'accès aux postes de cadres

Grâce à toutes ces mesures, l'accès aux postes de cadres à des collaborateur(trice)s issus des minorités linguistiques est-il également favorisé ? « Oui, répond le porte-parole de l'OFJ, pour autant qu'ils remplissent les critères des postes. » Concrètement, au



Christine Waisé
rédactrice en chef

niveau de la hiérarchie, il y a 42 chefs et suppléants parlant allemand (64,6%), 19 parlant français (29,3%), 3 italien (4,6%) et 1 romanche (1,5%) (État au 31.12.2022).

Consultez l'agenda francophone sur arb-cdb.ch

LA CASE

